REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1996 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Madame Laurence VENET-LOPEZ, adjointe du chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Jérôme COPPALE, sous-directeur de l'enseignement supérieur ;
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Madame Isabelle TILLY-BECKER, directrice des ressources humaines de l'ANSES.

Suppléants

- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Emmanuelle ILLAN, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Rym-Amina MOUMDJI, chargée de mission au bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Rhika BERNARD, adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Monsieur Yannick CHÊNE, adjoint au chef du bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Anne-Cécile DESGEORGES, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Techniciens de classe exceptionnelle

- Monsieur Régis CHARPENTIER (FSU) ;
- Madame Gwendoline PROSPER (UNSA).

Techniciens de classe supérieure

- Monsieur Joël MONTELIMARD (CFDT) ;
- Madame Pauline HEMEURY (CGT).

Techniciens de classe normale

- Madame Patricia CORBIERE (FO) ;
- Monsieur Gaël VOISIN (FSU).

Suppléants

Techniciens de classe exceptionnelle

- Madame Catherine VIVET (FSU) ;
- Monsieur Erwann COPPERE (UNSA).

Techniciens de classe supérieure

- Madame Aurélie DEL CONT (CFDT) ;
- Monsieur Vincent LEMONNIER (CGT).

Techniciens de classe normale

- Madame Ilham RAHALI (FO) ;
- Madame Anne-Sophie ROUSSEAU (FSU).

Article 2

L'arrêté du 7 juin 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 07 OCT. 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L' adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER